



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

ADHESION A RESECO

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.12.014

ADHESION A RESECO

Rapporteur : Julian PONDAVEN

RESECO anciennement Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (RGO) est une association Loi 1901 regroupant des collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) dont la Ville de Lanester, des établissements publics de coopération intercommunale dont Lorient Agglomération, ayant notamment pour objectifs de :

- créer une culture commune au sein des membres du réseau dans le domaine du développement durable à travers les achats durables,
- aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique,
- mutualiser et partager les expériences,
- connaître et informer sur les filières, les labels et les fournisseurs,
- promouvoir le développement durable grâce aux achats responsables dans le cadre de la commande publique.

Dans le cadre de la démarche CIT'ERGIE engagée par la Ville, le service commande publique participe au groupe de travail « organisation interne ». Une des cibles proposées à l'issue de ce groupe de travail interne concernant le volet commande publique est la systématisation de l'achat durable. A ce titre, l'adhésion à l'association RESECO pourrait présenter différents apports sur cette thématique, notamment en étant :

- une source d'information au travers notamment de la restitution de divers groupes de travail comme les fournitures scolaires/ bureaux, l'économie circulaire, la restitution du groupe de travail produits d'entretien, l'intégration du développement durable dans la restauration collective, de la documentation sur les achats durables mis en ligne (guide de labels...),
- un acteur pour la formation/sensibilisation aux achats durables des agents et des élus,
- un acteur permettant à la Ville d'Hennebont de « tisser » un réseau d'échange autour de l'achat durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2009 prononçant l'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 approuvant le lancement de la Ville d'Hennebont dans la démarche Cit'ergie,

Vu les statuts de l'association RESECO,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 25 novembre 2019,

Vu l'article L.2111-1 du Code de la Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'adhésion à l'association RESECO et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les statuts et le règlement intérieur de l'association et à payer la cotisation annuelle fixée à 600 €,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU